

GUERRE DES MOTARDS

L'Allier n'a pas mâché ses mots



Bruno Van Lerberghe était un client régulier du Rest-O-Broue II. Il était connu pour boire seulement du café et pour être un individu très rangé.

MICHEL DUFOUR

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, n'a pas mâché ses mots devant les médias, hier matin, pour traduire d'écœurement de la population vis-à-vis la guerre des motards. Il presse maintenant le gouvernement québécois de faire toute la lumière sur la pègre à deux roues.

Jean-Paul L'Allier ne veut pas que la Charte des droits et libertés de la personne soit altérée pour permettre l'adoption d'une loi antigan muscle. Il ne souhaite pas qu'une majorité de citoyens aient à payer plus tard pour les écarts d'un groupe très malfamé de criminels.

Selon lui, la société québécoise n'a jamais été fondamentalement coercitive et la mauvaise expérience passée de la loi sur les mesures de guerre, qui avait conduit à l'arrestation arbitraire de 400 personnes, nous rappelle encore aujourd'hui que la solution n'est pas là.

Cependant, M. L'Allier constate que les forces policières sont contraintes de se plier à des exigences légales sévères dans la lutte contre des groupes qui ne respectent aucune règle et qui font fi de la vie humaine.

Le temps n'est plus à la réflexion, selon le maire de Québec, mais à l'action. «Rappelons-nous que c'est le mort d'un enfant à Montréal qui a donné le coup d'envoi de Carcajou. Allons-nous attendre la mort d'autres personnes innocentes dans la population pour faire quelque chose?»

Dans les années soixante-dix, la Commission de police du Québec avait ébranlé le milieu criminel en mettant sur pied la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO). Jean-Paul L'Allier était ministre à l'époque et avait pu constater que la mise à jour des pratiques criminelles avait sérieusement ébranlé le milieu.

«Je pense qu'il faut ouvrir la lumière dans le garde-robe. Il faut jeter un regard sur les différents mécanismes qui permettent la prolifération du crime organisé dans notre société», a affirmé le maire de Québec.

À l'époque de la CECO, c'est la Commission de police qui avait le pouvoir de mettre de l'avant une commission publique d'enquête; aujourd'hui, c'est le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Au dire de M. L'Allier, les gouvernements et en particulier l'État québécois, doivent prendre leurs responsabilités, et ce, parce que ce sont eux qui ont le pouvoir d'intervenir, pas les villes.

Jean-Paul L'Allier a tenu à préciser que le phénomène de Carcajou n'est pas propre à la ville de Québec, c'est un mal qui touche l'ensemble de la société québécoise à l'heure actuelle et déborde largement des frontières.

La ville de Québec, ou sevit la lutte en trois divers groupes. Le ministre Perreault devait renouer le dialogue avec le maire L'Allier, hier soir, pour débattre de la situation qui règne dans les milieux criminels.

Ce dernier a des suggestions à soumettre au gouvernement, vient d'être remis sur pied d'un

(PC) — Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, estime que les policiers ont les moyens suffisants pour mettre fin à la guerre que se livrent les motards dans plusieurs villes du Québec.

«Les policiers me disent qu'ils sont assez nombreux pour donner le temps», a affirmé M. Perreault, hier, à la sortie de l'Assemblée nationale.

Le ministre Perreault a fait valoir que le système québécois se prête mal à l'adoption d'une loi antigan muscle.

Le ministre Perreault a fait valoir que le système québécois se prête mal à l'adoption d'une loi antigan muscle.

M. Loujkov, cible de plaisanteries des Moscovites à cause de son physique rondouillard, s'est cassé la jambe au cours d'un atterrissage raté après un saut en parachute de la coupole du cirque de Moscou, a précisé la télévision.

Le maire de Moscou, avec son habituel sourire de bon vivant, avait toutefois l'intention de participer, hier, malgré sa blessure, au spectacle pour fêter le 75<sup>e</sup> anniversaire du directeur du cirque, le célèbre clown Iouri Nikouline.

Toute l'élite artistique, mais aussi politique, dont le premier ministre de la Russie, Viktor Tchernomyrdine, doit assister à la manifestation, selon la presse russe.

Le ministre veut du temps

Rubriques

- Affaires 40
Bourse 44, 45 et 46
Claude Lévesque 96
Désols 72
Horoscope 68
Informatique 38
International 41
Jean Gervais 13
Jean-Marc Bunnat 78
Météo 68
Mots croisés 69
Notre mystère 62
Petites annonces 62
Solange Harvey 70
Spectacles 52
Sports 76 et 77
Télévision 67

Météo

A.M. 0°
P.M. 3°



Voix détails en page 66

Loto

LA QUOTIDIENNE
029
1110
BANCO
3 4 8 10 11
14 17 18 19 21
36 43 44 48 52
56 57 59 60 70
6/49
7-8-12-18-23-36
COMPL. 19
EXTRA
57034
70314
0314
314
14
4
En cas de départ, les numéros de Loto Québec prévalent.

GUERRE DES MOTARDS

Selon la SQ, Carcajou a eu son effet

MARC-FRANÇOIS BERNIER

Le porte-parole de la Sûreté du Québec, l'agent Réal Ouellet, affirme que le nombre d'événements liés à la guerre des motards dans la région est en diminution depuis le retour de l'escouade Carcajou, l'été dernier.

Dans un bilan qu'il a dressé en entrevue avec le Journal, M. Ouellet fait valoir que le nombre d'événements reliés aux motards criminalisés s'élevait à 49, de mai à juillet dernier. C'est en juillet que Carcajou est revenu s'établir à Québec, avec son équipe de 15 enquêteurs.

Il ajoute que, de août à octobre, le nombre d'événements a chuté à 16, et il y en a eu 9 du début de novembre jusqu'au meurtre survenu mardi après-midi, au Rest-O-Broue II de Vanier. Par événements, les porte-paroles entendent des bombes, des incendies criminels, des tentatives de meurtre et des meurtres, ainsi que deux ou trois fausses alertes à la bombe ayant posé des déploiements policiers.

Il reconnaît que la violence des gestes demeure la même. «On ne peut pas nier la gravité des événements», déclare-t-il, quelques heures avant le meurtre du Hell's Angel Bruno Van Lerberghe.

Il ajoute que les enquêtes policières abandonnent, mais que Carcajou n'a rien de bien spectaculaire à annoncer. «Une enquête, ça se fait avec des témoignages, mais les victimes ne parlent pas, il y a du silence. Les autres témoins ne se manifestent pas par crainte de représailles. Il y a l'infiltration, mais ce n'est pas facile avec ces milieux, les agents ne doivent pas poser des actes criminels, a-t-il limité.

Les policiers sont limités à recourir à des délateurs qui ont avantage à parler, il faut travailler de très près dans des lieux haineux. Ça a pris du temps à Montréal, au début, et il y avait plus d'enquêteurs. Nous aussi on a hâte d'avoir des résultats spectaculaires.»

Il rappelle que les policiers ont tout de même procédé à une dizaine d'arrestations d'individus possédant des armes à feu, ont saisi de grandes quantités de dynamite et de détonateurs et obtenu trois condamnations pour meurtre et bagnes dans des bars.

M. Ouellet admet vouloir assurer la population avec ce bilan, mais ajoute qu'il ne faut pas s'attendre à des développements majeurs dans les prochains jours. «Nous aussi on a hâte que ça se termine, nous aussi on a des enfants, nous aussi on se promène en ville», a-t-il lancé.



Photo Daniel MAILLARD

Hier, les enquêteurs de Carcajou continuèrent à interroger des témoins au Rest-O-Broue II du boulevard du Père-Lelièvre à Vanier.

«Ça n'a rien à voir...»

MICHEL DUFOUR

«On est obligées de le dire à tout le monde depuis ce matin? Tous les clients pensent que ce sont les Hell's Angels qui sont propriétaires, ça, ben voyons, ça n'a aucun bon sens, ça, n'a rien à voir.»

Hier après-midi, une serveuse court-tenue vêtue du Rest-O-Broue II de Vanier s'évertuait à convaincre deux de ses clients que l'établissement qui l'emploie n'est pas du tout relié aux Hell's Angels, même si un membre en règle du groupe y a été abattu, mardi.

La gerante du restaurant, Annie, affirme qu'elle connaissait la victime, Bruno Van Lerberghe, comme un bon client, sans plus. «Je le connaissais depuis que j'ouvrais dans le domaine de la restauration il y a dix-sept ans. C'était un gars qui ne buvait jamais d'autre chose que du café et qui se mêlait de ses affaires. Je ne l'ai jamais vu avoir des problèmes avec qui que ce soit.»

La gerante était absente du commerce au moment de la fusillade. Elle soutient que certaines des filles qui travaillaient à ce moment-là ont été marquées et ont demandé leur congé pour la journée, hier matin.

Annie jure que le restaurant n'appartient pas aux Hell's Angels. «Le propriétaire s'appelle René Lamy et il n'a rien à caché. C'est certain qu'on ne refuse pas de

clients et qu'on ne demande pas aux gens à la porte s'ils appartiennent aux Hell's Angels ou aux Rock Machine.

«Il y a toutes sortes de personnes qui viennent ici. J'ai parlé à un enquêteur de police qui m'a confié qu'il connaissait des personnes qui sont clients ici.»

Au moment de l'entrevue avec la gerante, des enquêteurs du groupe Carcajou sont arrivés pour interroger des membres du personnel de l'établissement.

Hier, le service de police de Québec a diffusé un communiqué pour demander la collaboration de toute personne pouvant aider les enquêteurs à élucider le meurtre du Rest-O-Broue, mardi, et la tentative de

meurtre d'un sympathisant des Rock Machine boulevard Henri-Bourassa, lundi soir.

Une prime dont le montant n'est pas déterminée est même offerte par le service de police pour des renseignements de première importance.

Risposte rapide? Au sein de Carcajou, une riposte rapide des Hell's Angels au meurtre de l'un des leurs n'est pas exclue. «C'est certain qu'on envisage cette possibilité et qu'on prend tous les moyens pour l'éviter, mais ça risque de se produire de façon imprévisible», a déclaré un porte-parole de Carcajou, l'agent Réal Ouellet.

D'une victime à l'autre

MONTREAL — L'homme abattu mardi soir au moment où il rentrait chez lui, à la Présentation, dans la région de Saint-Hyacinthe, était lié au groupe de motards Evil Ones affilié aux Hell's Angels.

Il ne fait évidemment pas de doute pour les policiers que Denis Bélanger, 54 ans, a été victime d'un règlement de comptes.

Les liens possibles avec le trafic de drogue représenté pour les enquêteurs l'hypothèse la plus vraisemblable pour expliquer ce meurtre.

Bélanger avait à son dossier judiciaire des infractions relatives à la possession d'une arme offensive, des introductions par effraction, des vols et le trafic de stupéfiants.

Un tireur embusqué a abattu Denis Bélanger de plusieurs balles d'une arme de poing, vers 20 h 15, mardi.

La victime sortait tout juste de son véhicule garé dans un abri attenant à la maison mobile qu'il habitait avec sa conjointe, au 477, rue Gagnon, à la Présentation.

Vous êtes témoin d'un événement ou vous avez une information qui peut nous intéresser, utilisez la LIGNE info-scoop 527-2911. Journal québec. Abonnés Bell Mobilité 2911 (sans frais) 1-800-527-2911